

**MAIRIE DE LAFRANÇAISE**

(Tarn-et-Garonne)

Tél. 05 63 26 48 48

mairie@lafrancaise.fr
www.lafrancaise.fr**DECISION**

2023-4

Objet : Avenant 1 marché travaux curage des lagunes et épandage des boues

Monsieur le Maire de Lafrançaise

Vu les articles L2122-22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 4 du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire pour traiter certaines affaires ;

Vu la décision n° 2019-20 attribuant le marché de travaux de curage des lagunes et de l'épandage des boues liquides à l'entreprise SEDE ENVIRONNEMENT

Vu le procès-verbal de constatations relatives aux causes et circonstances et à l'évaluation des dommages,

Vu la nécessité de clôturer le marché avec le titulaire du marché,

DECIDE

- D'établir un avenant au marché de travaux de curage et d'épandage des boues liquides afin de clôturer définitivement le marché public en cours,
- De mettre en paiement les travaux réalisés par les sous-traitants à savoir :
 - VERGNES : 21 360 €TTC,
 - VOINOT TP : 4 512 €TTC
 - GLD : 3 600 €TTC
- De clôturer à 0€ les travaux réalisés par la SEDE ENVIRONNEMENT,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Fait à Lafrançaise,

Le 23 janvier 2023.

Le Maire,
T. DELBREIL